**« Désarmer ne signifie pas renoncer à la technologie,
mais l'empêcher de dominer l'humain »**

Leon XIV, *Magnifica Humanitas* § 110

Intelligence artificielle et investissement catholique

L'intelligence artificielle transforme profondément l'économie et les marchés financiers. Elle ouvre de nouvelles perspectives de croissance, stimule l'innovation et attire des investissements considérables. Mais elle soulève également des questions majeures concernant la dignité humaine, la protection des données, l'emploi, les libertés individuelles, la concentration du pouvoir économique et l'environnement.

Pour les investisseurs catholiques, le défi est double : décider quelles entreprises et quelles activités financer, mais aussi déterminer comment agir auprès des entreprises dont ils sont actionnaires.

La question essentielle est de savoir comment tirer parti du progrès technologique sans perdre de vue la personne humaine et le bien commun. Le capital ne doit pas seulement rechercher les opportunités offertes par l'IA ; il doit aussi contribuer à orienter son développement vers une économie plus humaine.

Investir dans l'intelligence artificielle : discerner les opportunités et les risques

L'IA constitue désormais un secteur économique majeur. Les entreprises qui développent les modèles, les logiciels, les semi-conducteurs, les infrastructures numériques et les centres de données mobilisent des capitaux importants. Leurs innovations peuvent apporter des bénéfices considérables dans la santé, la recherche, l'éducation et l'industrie. Mais leurs activités peuvent également entraîner des conséquences préoccupantes : surveillance excessive, atteintes à la vie privée, discriminations algorithmiques, désinformation, transformation majeure du travail ou consommation importante d'énergie et d'eau.

L'investisseur catholique ne peut donc pas se limiter à évaluer les perspectives de croissance et la rentabilité de ces entreprises. Il doit également s'interroger sur les usages de leurs technologies, leur gouvernance et la répartition des bénéfices et des risques. La technologie n'est pas moralement neutre dans ses applications : elle reflète les choix et les priorités de ceux qui la conçoivent, la financent et l'utilisent. Le discernement doit ainsi porter non seulement sur les applications de l'IA, mais aussi sur les modèles économiques et les rapports de pouvoir qu'elle contribue à construire.

L'engagement actionnarial : passer de la sélection à l'influence

Une politique d'investissement catholique peut prévoir des exclusions lorsque certaines activités sont jugées incompatibles avec les convictions de l'institution. Elle peut également privilégier des entreprises dont les produits et les services contribuent positivement à la société. Une troisième voie mérite une attention particulière : l'engagement actionnarial.

En tant qu'actionnaire, un investisseur dispose de droits et d'une capacité d'influence. Il peut les utiliser pour encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques, renforcer leur gouvernance et prendre davantage en compte leurs responsabilités sociales et environnementales. Cette démarche ne consiste pas à approuver toutes les activités d'une entreprise sous prétexte qu'on détient ses actions. Elle consiste à établir un dialogue exigeant, assorti d'objectifs précis et d'un suivi des progrès.

Dans le domaine de l'intelligence artificielle, cet engagement peut notamment porter sur :

- La dignité humaine et les libertés : prévenir les usages de l'IA qui favorisent la surveillance abusive, la manipulation ou les discriminations.
- La transparence et la responsabilité : demander des informations sur les risques des systèmes développés, leurs limites et les mécanismes de contrôle humain.
- La protection des données : veiller au respect de la vie privée et à une utilisation responsable des informations personnelles.
- Le travail et les conséquences sociales : anticiper les effets de l'automatisation sur l'emploi, les conditions de travail et les populations vulnérables.
- L'environnement : encourager une meilleure maîtrise de la consommation énergétique et des ressources nécessaires aux infrastructures numériques.

Des moyens d'action concrets

L'engagement actionnarial peut prendre plusieurs formes complémentaires.

Le dialogue avec les dirigeants. Les investisseurs peuvent demander des explications sur les choix technologiques, les risques identifiés et les mesures prises pour protéger les personnes concernées.

L'exercice des droits de vote. Lors des assemblées générales, les actionnaires peuvent soutenir ou contester certaines décisions, notamment en matière de gouvernance, de rémunération des dirigeants ou de responsabilité des conseils d'administration.

Les résolutions d'actionnaires. Lorsque le dialogue ne suffit pas, le dépôt ou le soutien de résolutions peut contribuer à faire évoluer les pratiques et à améliorer la transparence.

L'engagement collectif. En se regroupant avec d'autres investisseurs, les institutions catholiques peuvent mutualiser leurs compétences et renforcer leur capacité d'influence auprès des grandes entreprises technologiques.

Pour être crédible, cette démarche doit être organisée : les objectifs recherchés, les échéances, les résultats attendus et les mesures à prendre en cas d'absence de progrès doivent être définis. Le suivi des engagements et la publication de comptes rendus permettent ensuite de mesurer les résultats.

Une responsabilité qui ne peut être entièrement déléguée

Les institutions catholiques confient souvent la gestion de leurs actifs à des banques. Cette délégation ne devrait toutefois pas entraîner l'abandon de leurs convictions. Elles peuvent demander à leurs gestionnaires d'intégrer des critères précis dans leurs mandats, de voter conformément à leurs orientations et de rendre compte des démarches d'engagement menées auprès des entreprises. Elles doivent également vérifier que les outils d'intelligence artificielle utilisés dans la gestion des portefeuilles ne conduisent pas à déléguer sans contrôle des décisions importantes à des systèmes opaques.

La transparence, la traçabilité et la supervision humaine doivent rester des exigences essentielles. L'algorithme peut éclairer une décision ; il ne doit pas devenir le responsable moral de celle-ci.

Faire du capital un instrument de transformation positive

L'investissement catholique ne se résume donc ni à une liste d'entreprises exclues ni à la recherche de placements présentant de bonnes performances financières. Il implique une responsabilité plus large : examiner les conséquences des activités financées, dialoguer avec les entreprises et exercer activement les droits attachés à la détention du capital.

Dans le domaine de l'intelligence artificielle, cette responsabilité est particulièrement importante. Les choix effectués aujourd'hui par les entreprises technologiques façonneront durablement le travail, l'accès à l'information, les relations sociales et l'organisation de nos sociétés.

L'engagement actionnarial donne aux investisseurs catholiques un moyen concret de prendre part à cette évolution. Il leur permet de soutenir les innovations utiles tout en demandant des garanties sur le respect de la personne humaine et du bien commun.

Désarmer la technologie ne signifie pas freiner le progrès. Cela signifie refuser que la puissance technique et économique devienne une fin en soi. Pour l'investisseur catholique, l'enjeu est finalement de faire du capital davantage qu'un instrument de rendement : un levier de responsabilité, de dialogue et de transformation au service d'une économie plus humaine.